Questions / réponses de la consultation QUALIF Empoi programme 2027-2029
Liste 4

n°	Date de la question	Libellé de la question	Date de la réponse	Réponse
90	02/11/26	Pouvons-nous dispenser la formation sur un site annexe non certifié pour les examens ? Si oui, ce site peut-il être considéré comme un site à part entière selon l'appel d'offres, dès lors que les examens sont passés sur l'un de nos sites certifiés	**10/11/2026**	**En référence de l'article 4.2 "locaux et accessibilité", "chaque session de formation est rattachée à un site de formation désigné en tant que site principal, site où s'effectue la majorité des heures de formation : dans le cadre cité, il est possible de dispenser la formation sur un site non certifié, qui sera le site principal, tout en s'engageant à organiser la certification sur un site certifié pour l'examen**
91	02/11/26	Bonjour, Dans le cadre de l'appel d'offres QUALIF Emploi, nous souhaitons répondre pour deux titres professionnels distincts (ADVF- ASMS) . Pourriez-vous nous préciser la procédure à suivre sur la plateforme afin de déposer ? Merci à vous	**10/11/2026**	**Le dossier de consultation des entreprises (DCE) est accessible depuis la salle des marchés publics de la Région Bretagne :** **https://marches.megalis.bretagne.bzh/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=241472&orgAcronyme=a1j** **Le DCE comporte le Règlement de la consultation qui précise notamment les règles à respecter pour répondre à la consultation : documents à remettre, délais, modalités de dépôt.** **Un guide de saisie est mis à la disposition des candidats dans le DCE afin de les accompagner dans la prise en main de la plateforme de dépôt des offres.**
92	02/11/26	Bonjour, Nous avons bien téléchargé le dossier avec les différents documents, règlement, cahiers de clauses, ... mais nous ne trouvons pas les différents DC pour compléter le dossier de candidature. En remerciant de votre aide	**10/11/2026**	**Les DC1 et DC2 sont éditables en ligne sur la platerforme de dépôt des plis, Mégalis (rubrique "Pièces à éditer" du forumaire de candidature). Pour plus d'informations, nous vous invitons à vous référer au Règlement de la consultation, ainsi qu'au Guide de saisie.**
93	02/11/26	Bonjour, nous souhaitons vous apporter des précisions concernant votre réponse n°79 à la suite de notre question posée le 29/10/26. Le certificateur refuse que le CQP Horloger qualifié, niveau 4, soit dispensé en moins d'un an et maximum 980 heures (ce CQP ne peut être dispensé qu'en 2 ans et 3200 heures pour le public visé). Nous proposons de déposer une offre avec la CQP Technicien d'atelier en horlogerie, niveau 3, après avoir obtenu l'accord du certificateur. Seul ce CQP pourra répondre au cahier des charges Qualif Emploi. Nous restons à votre disposition. Cordialement,	**10/11/2026**	**La Région Bretagne a défini son besoin en formation dans les métiers de l'horlogerie sur la base d'un parcours de 980 heures maximum pour obtenir une certification de niveau 4.** **Le descriptif de la certification "CQP Horloger qualifié" au RNCP ne précise pas d'exigence de durée.** **Le candidat ne peut répondre à la consultation que dans le respect des caractéristiques du lot.** **Conformément à l'article 7.4 du Règlement de consultation, en cas d'attribution, le candidat devra fournir avant la notification du marché, une copie de l'agrément, de l'autorisation ou de l'habilitation obtenue. A défaut le justificatif de dépôt de la demande en cours.** **En cas de non-obtention de cet agrément, autorisation ou habilitation, les commandes ne pourront être émises et les formations ne pourront être mises en œuvre**
94	02/11/26	Saisie Formulaire OFFRE > Informations pédagogiques > informations générales > Champ « filière associée au parcours » A quelle filière est associée le lot 113 ? F23–Sanitaire et sociale ou F26–Formations d'insertion ? et les lots 129-132-135-136 ?	**10/11/2026**	**Le lot 113, dans le cadre de cet appel d'offres, relève du sous secteur Social, éducatif et insertion. Les lots 129 -132-135 et 136 relèvent, dans cet appel d'offres, du sous-secteur Gestion - Comptabilité - Secrétariat (Cf. réponse à la question n°75).**
95	03/11/26	En complément de la question 47, concernant l'obligation de programmer une session sur chacun des sites, le lot concerné est le lot N°100 Agent magasinier.	**10/11/2026**	**En complément de la question 47, relativement au lot 100, l'obligation de programmation d'une session vaut pour l'ensemble des lieux proposés par le candidat, minimum 2 ou plus.**
96	03/11/26	Pour le lot N°134, il est indiqué la certification TP secrétaire assistant médico-administratif - RNCP40800. Est-il possible de proposer une autre certification de même niveau à savoir le Secrétaire médical - RNCP36714 à la place de celle proposée ?	**10/11/2026**	**Non. La certification attendue est le TP secrétaire assistant médico-administratif -RNCP 40800.**
97	03/11/26	Le DUME peut il remplacer les DC1 et DC2 demandés en fin de candidature? Si oui, ou faut il le déposer ? je ne vois que les téléchargements des DC1 et DC2. Peut il aussi remplacer la déclaration sur l'honneur (il contient cette information).	**10/11/2026**	**En pratique, la plateforme de dépôt des plis limite les modalités de candidature à l'utilisation des seuls formulaires DC1 et DC2, directement éditables en ligne.** **La Rubrique F du DC1 permet également de déclarer sur l'honneur n'entrer dans aucun cas d'exclusion de la procédure de passation.**

Questions / réponses de la consultation QUALIF Empoi programme 2027-2029
Liste 4

n°	Date de la question	Libellé de la question	Date de la réponse	Réponse
98	03/11/26	Dans le formulaire de candidature, nous avons déclaré un groupement d'entreprises de type solidaire. Est-il normal que l'onglet « Co et sous-traitants » ne soit pas accessible dans cette configuration ? (lot 1)	**10/11/2026**	**Les membres du groupement doivent être inscrits, identifiés et renseignés (SIRET) au moment de l'inscription à la consultation et du choix du ou des lots sur le(s)quel(s) une offre sera présentée (cf. p,3 du Guide de saisie). L'onglet co et sous-traitant reprendra alors les informations des membres déclarés lors de l'inscription.**
99	03/11/26	Dans le cadre d'un groupement solidaire, les justificatifs des capacités économiques, financières, techniques et professionnelles doivent-ils être fournis pour chacun des membres du groupement, avec un document distinct par membre ?	**10/11/2026**	**Oui. L'article 5 du RC précise que les pièces de la candidature sont à transmettre par "le candidat ou chaque membre du groupement". Le guide de saisie contient un tableau récapitulatif en page 23.**
100	03/11/26	Le formulaire de candidature nécessite-t-il le dépôt de l'ensemble des pièces justificatives pour être validé et éviter le message « Une erreur est survenue lors de la sauvegarde » ? Un dépôt partiel est-il possible ? Le format PDF est-il recommandé?	**10/11/2026**	**Le dépôt partiel n'est pas possible. Pour finaliser le dépôt l'ensemble des pièces et champs doivent être remplis. Cependant il est possible d'enregistrer sa saisie au fur et à mesure et d'y revenir avant le dépôt final. Concernant le format, il n'y a pas de préconisation.**
101	04/11/26	CCTP page 36 article 4.1 Ressources Humaines. Vous indiquez que l'équipe pédagogique comprend un coordinateur, des formateurs, des personnels administratifs, un référent en lien avec les entreprises, un référent communication, un référent Handicap et un référent Egalité Femmes-Homme. Dans la fiche action, partie 1.2.1 Moyens humains vous demandez l'engagement en termes de profils minimum pour chaque fonction de l'équipe pédagogique : Devons-nous indiquer un profil pour toutes les fonctions ci-dessus ou seulement ceux du coordinateur et des formateurs ?	**10/11/2026**	**Les profils minimums attendus concernent le coordonnateur pédagogique, les formateurs et les différents référents mentionnés à l'article 4.1 du CCTP. Pour ces fonctions, le candidat doit préciser les qualifications, compétences et expériences professionnelles attendues. Concernant l'équipe administrative, seule une présentation de son organisation et de ses missions est attendue, sans nécessité de détailler les profils.**
102	04/11/26	Bonjour, La lecture du lot 79 soulève une interrogation sur l'articulation entre une certification annuelle unique et deux lieux de réalisation distincts. Pourriez-vous préciser l'organisation attendue ? Bien cordialement,	**10/11/2026**	**Pour le lot 79, une même certification est attendue sur les deux lieux de réalisation, à raison d'une session par lieu et par an. Les heures de formation et les effectifs sont à répartir entre les deux lieux, dans le respect des volumes annuels indicatifs prévus au lot.**
103	04/11/26	Comment remplir le tableau 1.2.1. Peut-on raisonner sur une session ? Quel calcul attendez-vous pour le volume ETP ?	**10/11/2026**	**Le tableau 1.2.1 doit être complété selon l'intention d'achat en volume d'heures de formation indiquée pour chaque lot dans l'annexe 1 du CCTP et non sur la base d'une seule session. Pour les ETP "réalisation de la formation" , il s'agit du nombre d'heures pédagogiques et du temps préparatoire induit, rapportés à la durée annelle de référence. Meme logique pour les deux autres items.**
104	04/11/26	Concernant les critères des lots 90 et 93, il est indiqué qu'un minimum de deux lieux est requis pour dispenser les formations. Pouvez-vous préciser si chaque site doit disposer de son propre plateau technique et de l'ensemble des équipements nécessaires aux évaluations ? Ou bien est-il possible de réaliser les actions de formation sur les deux sites tout en centralisant les examens/évaluations sur un seul des deux sites disposant du plateau technique adapté (transport à la charge de l'organisme)	**10/11/2026**	**En référence de l'article 4.2 "locaux et accessibilité", "chaque session de formation est rattachée à un site de formation désigné en tant que site principal, site où s'effectue la majorité des heures de formation : dans le cadre cité, il est possible de dispenser la formation sur un site non certifié, qui sera le site principal, tout en s'engageant à organiser la certification sur un site certifié pour l'examen d'évaluation. Le déplacement des stagiaires est à la charge de l'organisme de formation.**
105	05/11/26	Lot 100 Magasinier : Minimum 2 lieux dont 1 hors Brest Agglomération. Faut-il comprendre qu'il faut au moins 1 lieu dans Brest Agglomération ou les 2 lieux peuvent -ils être hors Brest Agglomération ?	**10/11/2026**	**Les 2 lieux peuvent être hors agglomération brestoise**
106	06/11/26	Bonjour, Pour le lot 86, une offre couvrant moins de quatre lieux (un par département) est-elle recevable, ou la mention "4 lieux strictement, 1 par département" est-elle une condition de conformité de l'offre ? Cordialement,	**10/11/2026**	**Pour le lot 86, pour être conforme aux attendus, l'offre devra proposer 4 lieux strictement, un par département.**

Questions / réponses de la consultation QUALIF Empoi programme 2027-2029
Liste 4

n°	Date de la question	Libellé de la question	Date de la réponse	Réponse
107	06/11/26	Dans le formulaire de candidature, pièves à joindre ; la plateforme n'accepte pas les fichiers pdf, jpeg, , seul un word est accepté. quels sont les autres formats acceptables fin de déposer des documents non modifiables (att qualiopi par ex) ?	**10/11/2026**	**Après vérification, il n'y a pas de contrainte particulière concernant les formats de fichiers déposés en pièce à joindre. Les formats PDF et JPEG sont bien acceptés.**
108	06/11/26	je réponds à 2 lots : un en tant que candidat unique l'autre en groupement. dois je bien faire une seule candidature ? Si oui, quel moment dois je indiquer sur quel lot je vais répondre avec un cotraitant ? Cdlt	**10/11/2026**	**Il convient d'effectuer deux dépôts distincts, et donc deux types de candidatures : une candidature en tant que candidat seul, et une candidature en tant que groupement.**
109	06/11/26	Bonjour, le Titre Paritaire de la Métallurgie (TPM) n'apparaît pas dans les choix de certification sur e-Mégalis. Devons-nous sélectionner « CQP » ou « Autre » ?	**10/11/2026**	**Concernant le choix de certification, le candidat saisit le code certifinfo correspondant à la certification qu'il souhaite proposer. La base sur Mégalis correspond à l'ensemble des certifications reconnues au RNCP. Si vous ne trouvez pas le code certifinffo, merci de nous indiquer quel lot et quelle certification (N° RNCP) sont concernés afin que l'on puisse préciser notre réponse.**
110	06/11/26	Bonjour, le code RNCP du TP Technicien en usinage assisté par ordinateur est désormais **41357** et non **35182**. Pouvez-vous procéder à sa mise à jour sur e-Mégalis ? Merci.	**10/11/2026**	**Le code attendu est le certif info (et non le RNCP) : pour le TP Technicien en usinage assisté par ordinateur il s'agit du 119749**
111	06/11/26	Bonjour, pour la certification 105311 – TP Technicien d'intervention en froid industriel, les données RNCP, Formacode, NSF, RS et certificateur/valideur ne s'affichent pas automatiquement. Pouvez-vous corriger ce problème ? Merci.	**10/11/2026**	**Pour le lot 59, au choix du candidat : le code certif info du TP Technicien d'intervention en froid industriel est 116547 ou le code certif info 116992 pour le TP Technicien d'intervention en froid commercial et climatisation**
112	06/11/26	Pour plusieurs lots, les CA demandés en rubrique E1 du DC2 doivent-ils être renseignés globalement pour l'entité candidate ou ventilés par lot ?	**10/11/2026**	**Si un candidat répond à plusieurs lots, les chiffres d'affaires doivent être renseignés pour l'entité candidate.**
113	09/11/26	Bonjour, nous n'avons pas reçu de réponse à la question posée le 02/11 (lot 71). Nous joignons à cette question le courrier du certificateur pour justifier le fait qu'il ne sera pas possible de proposer le CQP HQ mais le CQP Technicien d'atelier.	**10/11/2026**	**Voir réponse à la question 93.**